

# ADR selon le 1.3



**DUREE**  
1 jour (7 heures)



**TARIF**  
nous consulter



**DATES & LIEUX**  
A convenir  
Dans vos locaux



## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation ADR
- Savoir réaliser en toute sécurité les opérations de transport de marchandises dangereuses (emballage / étiquetage / placardage / chargement / remplissage / déchargement...)
- Savoir compléter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations de l'ADR
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

## PUBLIC CONCERNE

Intervenants directs et indirects dans la chaîne du transport de marchandises dangereuses

## PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)



## PROGRAMME

**Partie 1 :** Préambule, définitions et contexte réglementaire

**Partie 2 :** Responsabilités des intervenants

**Partie 3 :** Classification des marchandises dangereuses (MD)

**Partie 4 :** Modes de conditionnement et transport

**Partie 5 :** Les emballages

**Partie 6 :** Transport en colis : chargement / déchargement / manutention et arrimage

**Partie 7 :** Transport en vrac (transport en benne)

**Partie 8 :** Transport en citerne

**Partie 9 :** le véhicule : Equipement et signalisation

**Partie 10 :** Documents à bord des véhicules

**Partie 11 :** Mesures de prévention contre les accidents/incidents

**Partie 12 :** Les Formations obligatoires

**Partie 13 :** La sûreté : les marchandises dangereuses à haut risque

**Partie 14 :** Cas particuliers et exemptions

## Information

ADR : Accord européen pour le transport international de marchandises Dangereuses par Route. Il est mis à jour tous les deux ans et applicable de façon obligatoire au 1er juillet de l'année d'application.

## MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur  
Tableau blanc ou paperboard  
Supports de formation dématérialisés

## METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel  
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative et active

## EFFECTIF

8 à 12 stagiaires

## MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée  
Attestation de fin de formation

## MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz



**Christel QUILLIET**

06 30 31 57 38  
c.quilliet@orange.fr

Conseillère à la sécurité pour le transport des Marchandises Dangereuses par route (RID) et rail (RID). depuis plus de 18 ans.

# Transport de colis sous ADR

(Hors classes 1 et 7)



**DUREE**  
1 jour (7 heures)



**TARIF**  
nous consulter €



**DATES & LIEUX**  
A convenir  
Dans vos locaux



## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation ADR
- Savoir réaliser en toute sécurité la préparation des colis de marchandises dangereuses
- Savoir compéter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations de l'ADR
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

## PUBLIC CONCERNE

Préparateurs de colis

## PREREQUIS

Savoir communiquer en français  
(lire, écrire, parler)



## PROGRAMME

**Partie 1 :** Préambule, définitions et contexte réglementaire

**Partie 2 :** Responsabilités des intervenants

**Partie 3 :** Classification des marchandises dangereuses (MD)

**Partie 4 :** Modes de conditionnement et transport

**Partie 5 :** Les emballages

**Partie 6 :** Transport en colis : chargement / déchargement / manutention et arrimage

**Partie 7 :** le véhicule : Equipement et signalisation

**Partie 8 :** Documents à bord des véhicules

**Partie 9 :** Mesures de prévention contre les accidents/incidents

**Partie 10 :** Cas particuliers et exemptions

## Information

ADR : Accord européen pour le transport international de marchandises Dangereuses par Route. Il est mis à jour tous les deux ans et applicable de façon obligatoire au 1er juillet de l'année d'application.

## MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur  
Tableau blanc ou paperboard  
Supports de formation dématérialisés

## METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel  
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative et active

## EFFECTIF

8 à 12 stagiaires

## MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée  
Attestation de fin de formation

## MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz



**Christel QUILLIET**

06 30 31 57 38  
c.quilliet@orange.fr

Conseillère à la sécurité pour le transport des Marchandises Dangereuses par route (RID) et rail (RID). depuis plus de 18 ans.

## ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS  
contact@cooperative-essor.com  
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60

# ADR - Transport Routier des Marchandises Dangereuses (Hors classes 1 et 7)



**DUREE**  
2 jour (14 heures)



**TARIF**  
nous consulter €



**DATES & LIEUX**  
A convenir  
Dans vos locaux



## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation ADR
- Savoir réaliser en toute sécurité les opérations de transport de marchandises dangereuses (emballage / étiquetage / placardage / chargement / remplissage / déchargement...)
- Savoir compléter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations de l'ADR
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

## PUBLIC CONCERNE

Intervenants directs et indirects  
dans la chaîne du transport de  
marchandises dangereuses

## PREREQUIS

Savoir communiquer en français  
(lire, écrire, parler)



## PROGRAMME

- |  |   |
|--|---|
| <b>Partie 1 :</b> Préambule, définitions et contexte réglementaire                         | <b>Partie 8 :</b> Transport en citerne                                    |
| <b>Partie 2 :</b> Responsabilités des intervenants   | <b>Partie 9 :</b> le véhicule :<br>Equipement et signalisation            |
| <b>Partie 3 :</b> Classification des marchandises dangereuses (MD)                         | <b>Partie 10 :</b> Documents à bord des véhicules                         |
| <b>Partie 4 :</b> Modes de conditionnement et transport                                    | <b>Partie 11 :</b> Mesures de prévention contre les accidents/incidents   |
| <b>Partie 5 :</b> Les emballages   | <b>Partie 12 :</b> Les Formations obligatoires                            |
| <b>Partie 6 :</b> Transport en colis : chargement / déchargement / manutention et arrimage | <b>Partie 13 :</b> La sûreté : les marchandises dangereuses à haut risque |
| <b>Partie 7 :</b> Transport en vrac (transport en benne)                                   | <b>Partie 14 :</b> Cas particuliers et exemptions                         |

## EFFECTIF

8 à 12 stagiaires

## MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée  
Attestation de fin de formation

## MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz

## Information

ADR : Accord européen pour le transport international de marchandises Dangereuses par Route. Il est mis à jour tous les deux ans et applicable de façon obligatoire au 1er juillet de l'année d'application.

## MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur  
Tableau blanc ou paperboard  
Supports de formation dématérialisés

## METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel  
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative et active



**Christel QUILLIET**

06 30 31 57 38  
c.quilliet@orange.fr

Conseillère à la sécurité pour le transport des Marchandises Dangereuses par route (RID) et rail (RID). depuis plus de 18 ans.

## ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS  
contact@cooperative-essor.com  
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60

# Transport Ferroviaire de Marchandises Dangereuses (RID)



**DUREE**  
1 jour (7 heures)



**TARIF**  
nous consulter €



**DATES & LIEUX**  
A convenir  
Dans vos locaux



## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation RID
- Savoir réaliser en toute sécurité les opérations de transport de marchandises dangereuses (emballage / étiquetage / placardage / chargement / remplissage / déchargement...)
- Savoir compéter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations du RID
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

## PUBLIC CONCERNE

Intervenants directs et indirects  
dans la chaîne du transport de  
marchandises dangereuses

## PREREQUIS

Savoir communiquer en français  
(lire, écrire, parler)



## PROGRAMME

- |  |   |
|--|---|
| <b>Partie 1 :</b> Préambule, définitions et contexte réglementaire                         | <b>Partie 8 :</b> Transport en citerne                                    |
| <b>Partie 2 :</b> Responsabilités des intervenants   | <b>Partie 9 :</b> le véhicule :<br>Equipement et signalisation            |
| <b>Partie 3 :</b> Classification des marchandises dangereuses (MD)                         | <b>Partie 10 :</b> Documents à bord des véhicules                         |
| <b>Partie 4 :</b> Modes de conditionnement et transport                                    | <b>Partie 11 :</b> Mesures de prévention contre les accidents/incidents   |
| <b>Partie 5 :</b> Les emballages   | <b>Partie 12 :</b> Les Formations obligatoires                            |
| <b>Partie 6 :</b> Transport en colis : chargement / déchargement / manutention et arrimage | <b>Partie 13 :</b> La sûreté : les marchandises dangereuses à haut risque |
| <b>Partie 7 :</b> Transport en vrac (transport en benne)                                   | <b>Partie 14 :</b> Cas particuliers et exemptions                         |

Le +

Une approche très concrète  
axée sur la transposition en  
situation de travail

## MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur  
Tableau blanc ou paperboard  
Supports de formation dématérialisés

## METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel  
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative et active

## EFFECTIF

8 à 12 stagiaires

## MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée  
Attestation de fin de formation

## MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz



**Christel QUILLIET**

06 30 31 57 38  
c.quilliet@orange.fr

Conseillère à la sécurité pour le transport des Marchandises Dangereuses par route (RID) et rail (RID).depuis plus de 18 ans.

## ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS  
contact@cooperative-essor.com  
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60

Octobre 2020